L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.

8EME. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 14 Mai,

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT	DE $	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
621	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers	$ 4
Demi Billet	2
Quarts de Billet	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES** :—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,

28 avril *D iciem*

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans, 16 avril 1831—Présent l'hon. James Pitot—*Marie Adèle Harty* vs. *Isaac Lambert, son mari.*—Cette affaire étant appelée par la cour sur la demande des avocats des parties, Soulé pour la plaignante, et Roselius pour le défendeur : et des témoignages entendus en faveur de la demande de la plaignante, ayant prouvé d'une manière satisfaisante l'embarras des affaires du défendeur :—Il est ordonné et décrété par la cour, qu'une séparation de biens ait lieu entre la plaignante et son mari, Isaac Lambert, et que Marie Adèle Harty soit, comme elle est par le présent, autorisée à prendre possession et à jouir, pour son propre usage et celui de ses enfans, de toute propriété qu'elle pourra acquérir à l'avenir, soit de la succession de feu son père ou d'ailleurs ; et en conséquence, jugement est donné en faveur de la plaignante et contre le défendeur, et les frais à la charge de ce dernier.

(Signé) JAMES PITOT, juge.

Je certifie ce que dessus.

23 avril—3 THOS.S. KENNEDY. greffier

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que la société qui existait sous la raison de Plumard et Chéry, est dissoute d'un commun accord et qu'il reste seul possesseur du dit établissement connu sous le nom du *Café Tricolore*; il tiendra toujours une table d'hôte et des pensionnaires au premier étage. Il profite de cette occasion pour annoncer aux habitués de cet établissement, qu'il pourra disposer de plusieurs salons particuliers où on sera servi pourvu que l'on commande le repas d'avance; il fera tous ses efforts pour justifier la bienveillance dont le public l'a honoré jusqu'à ce moment.

23 avril. PLUMARD.

Dissolution de Société.
CAFE DE PARIS,
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

LA société qui existait sous la raison *M. Chapus & André*, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. Le sieur M. Chapus reste seul chargé de la liquidation de la dite société.

Il continuera, en son nom particulier, le même genre d'affaires et fera tout ce qui dépendra de lui pour satisfaire les personnes qui lui accorderont leur confiance, tant pour ce qui concerne son restaurant que pour les repas de sommande, au dehors, et repas de corps.

Les personnes qui doivent à la dite société sont priées de régler dans le plus bref délai.

E. ANDRÉ.

18 avril—6 M. CHAPUS.

A LOUER, sept beaux magasins à trois étages, situés rues Conti et Levée, livrables à dater du 1er. mars prochain. S'adresser à H. PERRET & CHARBONNET

15 fév. ou à JOHN GARNIER.

LES propriétaires de l'ilet qui fait face aux rues de la Commune, St. Jean, St.-Pierre, et Gravier, trouveraient à vendre avantageusement leurs Terrains, en s'adressant au bureau de cette feuille. 31 mars—☞

100 SACS Café fin vert, en débarquement du brick Belvidere, vis-à-vis les Magasins bleus, à vendre par

4 avril J. W. ZACHARIE & Co

REÇU et en débarquement du brick Général M' Comb, venant de Marseille : 100 barriques vin, 98 barils amandes, 50 jarres do. 475 paniers huile, 360 dugdales do. 250 caisses cornichons assortis, 200 do. fruits à l'eau-de-vie, 400 paniers anisette, 1000 cordes d'ail, 10 balles bouchons, 300 caisses soufre en rouleaux, et 30 quintaux étoupe, à vendre par

20 avril J. W. ZACHARIE & CO.

EN débarquement du bateau-à-vapeur *Red-River*, les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee:

Moulins à sucre horisontaux et perpendiculaires, de grandeurs différentes et d'un genre approuvé.

Chaudières à sucre, de 24 à 80 pouces.
Grillages en fer et bouches de fourneaux.

A vendre par Wm. M. STWART

20 jan. Rue Conti, No. 26

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. PLOUGH, chirurgien dentiste, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a transporté son domicile dans la maison de Mme. Lacouture, rue Royale, no. 140, où il continuera d'exercer sa profession.

Il se rendra chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. [29 m.☞

HABILLEMENS D'ETE,
No. 86, rue de la Levée.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Illinois, de New-York, un envoi d'habillemens d'été, et des bottes fines, en maroquin &c.

25 mars MALCOLM M'CALLUM.

AUX TENEURS D'AUBERGES & DE CAFES.

LE soussigné offre à vendre quelques Pompes pour tirer la bierre, reçues tout récemment des fabricans Messrs. Ewbank & Wittingham de New-York; et que l'on peut voir en s'adressant à WM. SMITH.

Au Magasin de Graines, rue Royale, No. 55.

Nota. Il tient un assortiment de Légumes pour la soupe, soit en nature soit en poudre, savoir: Sauge, Marjolaine, Thym, Graines de Céleri, &c. 22 mars.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre au No. 39, rue de la Levée.

28 mars THOMSON & GRANT.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par

mars LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur Philadelphie, New-York Paris et le Hâvre, à vendre par

Hr. PERRET & CHARBONNET.

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par

26 fév THEO. NICOLET & Co.

CHECKS à vue, sur la Banque des *Farmer & Mechanics* de Philadelphie, et sur Nashville (Tennessee) à vendre par

4 janvier YEATMAN, WOODS & Co.

LETTRES de Change sur New-York & Boston, à vendre par

31 déc Wm. G. HEWES.

TRAITES sur Paris, Boston, New-York et Philadelphie, à vendre par

déc.] H. PERRET & CHARBONNET.

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par

[29 déc.] H. PERRET & CHARBONNET

TRAITES SUR SAVANNAH, (Gr.) à vendre par STETSON & AVERY

EN débarquement de la goëlette *Mary*, de St. Thomas, et ayant droit au drawback,

11 quarts bque. vin de malvoisie, de Canarie, de choix; à vendre, rue de la Levée, no. 39, par

12 avril. THOMPSON & GRANT.

CAFÉ D'HAITI.—Seront débarqués ce matin, du navire Général-Hand, 250 sacs café d'Haïti, prime, à vendre par

12 avril *J. W. ZACHARIE & Co.*

CAFÉ DE LA HAVANE.—En débarquement du brick Isabella y Juan, de la Havane, 484 sacs café vert, prime, à vendre par

12 avril. J. W. ZACHARIE, & Co.

AVENDRE.—Reçu récemment et à vendre, 12 caisses fromage de Gruyère.

10 boites véritable absynthe.

8 av. THEO. NICOLET & CO.

FOIN—250 balles en magasin, a vendre par

[5 avril.] *J. W. ZACHARIE et Co.*

MARCHANDISES du pays.—26 balots toile à draps de 4-4, à vendre par

6 avril. STETSON & AVERY.

IMPORTATION NOUVELLE.

L'Hydroconion,
OU BAIN EN PLUIE.

TOUT ce qui tient à la propreté du corps, tout ce qui peut prévenir les maladies rentre dans le patrimoine de l'hygiène, cette partie de la médecine que M. Schneider vient d'enrichir par la précieuse découverte de l'hydroconion.

L'importation faite en France par M. Walz de l'appareil propre à l'administration de ce nouveau mode de bains, lui a mérité l'approbation de la Société de médecine pratique de Paris, à laquelle il l'a soumise, et lui a valu, de la part du public, par l'usage général qu'il fait de son nouvel appareil, la juste récompense du service qu'il a rendu à l'humanité.

Ces bains dont l'utilité est généralement reconnue en France, et sous le rapport de la médecine et notamment sous celui de l'hygiène publique, réunissent des avantages trop immenses pour n'en pas faire une mention particulière afin de recommander au public l'appareil importé en notre ville, par M. Gicquel.

Le liquide contenu dans un réservoir placé au dessus du bain, et cédant à son propre poids, se précipite de là, suivant les lois de l'hydrolique en des tuyaux plus étroits et disposés de différentes manières, pour sortir à travers une foule d'ouvertures capillaires qui le projettent en forme de jets d'eau sur toute la surface du corps ou sur l'une ou l'autre de ses parties suivant la direction des ouvertures capillaires.

Les eaux simples ou composées, naturelles ou artificielles, les décoctions, les teintures aromatiques, les spiritueux &c. peuvent être indifféremment employés dans l'hydroconion; non seulement l'appareil peut servir aux bains en pluie, mais il peut servir aussi à donner des douches soit liquides soit vaporeuses sur la tête, le tronc et les membres.

Sous le rapport de la médecine pratique l'usage de ces bains d'après leur mode varié d'administration, a produit les plus heureux résultats ; les médecins ont déjà obtenu de nombreux succès dans une foule de cas tels que les engorgemens goutteux, les glandes strumeuses, les contractures des muscles, le scorbut, les disgestions lentes, les fatigues, les épuisemens divers, les affections tuberculeuses de la peau, les éruptions de toute nature même dartreuse, les affections nerveuses et une foule de maladies où il s'agit également de tonifier l'économie animale.

Considéré en outre sous le point de vue hygiénique l'usage de l'hydroconion est non seulement salutaire, mais il résulte de son emploi cet état de bien être, ce développement progressif des forces qu'on est loin d'éprouver après le bain par immersion ; le lavage perpetuel des diverses parties du corps frappées de plus par arrosement, l'excitation que le frappement répété du liquide produit sur toute la peau, l'activité générale et le ton qui en résultent ; l'impression douce et agréable et la propreté qui en sont la suite, la facilité de transformer la vapeur en pluie et la pluie en vapeur ; toutes ces conditions sont autant de causes hygiéniques trop avérées pour qu'il soit utile de s'étendre davantage à cet égard.

Les bains en pluie diffèrent du bain par immersion, en ce que dans l'usage de celui-ci, la pression que l'eau exerce sur le corps produit souvent une difficulté de respirer tellement forte, qu'elle amène un essoufflement très incommode; le sang se porte à la tête : de là, douleur et vertige.

Le bain par aspersion au contraire produit un tout autre effet : l'eau qui tombe sur la surface du corps en goutelettes plus ou moins chaudes aide à la transpiration ; un léger chatouillement se fait sentir dans toutes les parties du corps ; la respiration se fait avec régularité ; elle devient de plus en plus large, le pouls s'accélère mais sans cesser d'être régulier, et, si l'on peut s'exprimer ainsi : les articulations sont plus fortes ; car on n'éprouve pas le sentiment de faiblesse qui suit toujours le bain d'immersion ; enfin on peut considérer l'invention de l'hydroconion comme l'objet d'une nouvelle jouissance dans la vie domestique à cause des sensations douces et agréables qu'il fait éprouver, et aussi en ce qu'il facilite chez l'un et l'autre sexe l'entretien de la propreté si salutaire au corps.

Avec l'appareil de M. Walz on peut prendre les bains chauds, frais et froids, les bains de douches et d'injections, les bains médicamentaux, onctueux, alcalins ou excitants, les bains de siège et enfin les bains à vapeur dont l'utilité est si grande et qui cependant sont si négligés à cause des frais immenses et des soins qu'à toujours nécessités l'installation d'un bain domestique à vapeur.

Ces nouveaux bains, outre le peu d'espace qu'ils peuvent occuper dans un appartement, ne causent aucun dérangement dans le service d'une maison ; on trouvera même, s'il faut entrer jusque dans les plus petits détails, économie de temps, de combustible et d'eau ; faits sous la forme de différens meubles ces mêmes bains peuvent orner le cabinet de toilette le plus riche, le salon le mieux décoré, comme la chambre la plus simple et la plus modeste; ces bains sous la forme d'une bibliothèque ou d'une armoire, se trouveront toujours faire partie des meubles indispensables d'une maison.

Mr. Gicquel, initié par Mr. Walz aux secrets de l'établissement de cet appareil se chargera de les établir sous la forme et de la manière qu'on lui indiquera.

Le public sera admis à les visiter le 1er. mai prochain, à l'établissement des Bains Hydroconion, rue Bourbon, entre les rues St. Anne et Dumaine. 23 avril—15,2ps

A VENDRE par Madame Vo. **YVES LE BLANC**, graines fraiches de toutes espèces; reçues de France, comme suit :

Chous d'York, chous Cubus (gros), chous royal pain de sucre, chous durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et lito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, sulsifix, bêtes ou cardes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

Changement de domicile.
CHIRURGIE DENTAIRE.

M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Condé, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, maison adjacente à celle du Dr. Formento.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 16 avril—2m

$10 *DE RECOMPENSE.*

PARTI marron de chez MM. Dugué Frères & Louis Harang, Paroisse Jefferson, lundi dernier, le nègre nommé **DAVIS,** âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 9 pouces anglais : il lui manque une dent devant à la marchoir inférieure.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit nègre dans une des geoles de cet état. P. E. D. LIVAUDAIS.

4 avril—☞ no. 56, rue de la Levée

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, samedi dernier (26), l'esclave **PHIL,** âgé d'environ trente trois ans, taille de 5 pieds 10 pouces, boiteux de la hanche droite, mais marchant fort vite, et ne parlant qu'anglais. Au moment de sa fuite, il avait un pantalon de cotonnade et un gilet de fil.

On suppose qu'il se tient dans le faubourg supérieur.—Les capitaines de bateaux-à-vapeur, et autres, sont prévenus de n'employer ni de ne recéler le dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit esclave dans la geole de la Nelle.-Orléans.

J. W. ZACHARIE & CO.,

30 mars Rue Bienville, no. 74

EN debarquement du brick Anna Gadsden:—

300 caisses raisin Muscat en grappes.
25 bques. huile raffinée en été.
40 bls. huile pour les tanneurs.
15 bques. fromage de Goshen.
20 frequins beurre do.
25 ballots de cardes, n°. 10, de Whittemore.
10 douzaines tamis en [illegible], à vendre, rue de la Levée, no. 39, par

12 avril *THOMPSON & GRANT.*

PIANOS-FORTE EN FER FONDU.

LE soussigné a reçu par le navire Chester et autres arrivages recents, un superbe assortiment de pianos-forte de cabinet, de la fabrique d'Andres Stein, de Vienne; et *do.* en fer fondu, d'un travail achevé et d'une sonorite excellente. Aussi, flutes de toute espèce, violons, violoncelles, guitares, clarinettes, bassons, cors de chasse, trompettes, tambours, fifres, cordes à boyaux, anches, et tous autres articles utiles aux musiciens, à des prix raisonnables.

JOHN C. KLEMM.

5 avril Rue du Canal, no. 49.

CHAUX A VENDRE.

EN debarquement du navire Helvetia, de Boston, et à vendre par les soussignes, 500 barriques Chaux vive de Thomastown.

THEODORE NICOLET & Co.

28 mars

LES soussignés offrent à vendre,

20 quarts de bârique vieux Madère,
18 do. do. Malaga doux,
50 do. do. vin de merise,
575 barillets clous assortis,
200 pièces toile d'emballage,
100 pièces toile écossaise,
200 rouleaux corde du Kentucky.

17 mars SAM. C. BELL

JUS DE CITRON FRAIS—Le soussigné offre à vendre, soit par baril, soit par *quantité de 59 barils*, du Jus de Citron frais de qualité supérieure, reçu directement de la Havane. S'adresser à WM. SMITH.

Au magasin de Graines, rue Royale, No. 55, Où l'on trouvera toujours un assortiment de Confitures de la Havane. 10 mars.

A. ROMAIN,
RUE DE CHARTRES, N°. 97.

A reçu par le navire Helvétia en addition des marchandises reçues par le Bolivar, les articles suivants qu'il offre à vendre en gros comme en détail.

Eau de Cologne en forme de flacons variés,
Pommades en pot et en bâton,
Crême d'Amande, Savon do.,
Extrait d'odeur en formes très variées,
Huile Antique de Macassar et autres,
Savonnettes transparentes assorties,
Brosseries de toutes espèces,
Fausses-queues, Perruques pour hommes et femmes,
Fleurs artificielles pour coiffures, dans le dernier goût,
Cols pour homme, à la mode,
Bretelles, Bas de soie, Gants de chevreaux,
Peignes a naux, à retaper, &c. &c.,
Aussi :—Quelques jolis bustes de femme,
Razoirs de Rogers et de Paris,
Canifs, Ciseaux, etc. etc. 11 déc.

LES soussignés ont reçu par le Bolivar et l'Alabama, les articles suivants, qu'ils vendront à des prix modérés.

Chlorure d'oxide de Sodium de Labarraque.
Essence éthérée balsamique.
Toni-purgatif; Grains de santé du Dr. Frank ; Purgatif de le Roy, par Cottin ; Vomi purgatif ditto.
Elixir anti-glaireux de Guillée.
Pâte pectoral balsamique de Regnauld.
Acide prussique médicinale.
Acetate de Morphine ; Chlorure d'or.
Emetine ; Gentianive ; Piperine ; Brucine
Delphine ; Strygnime ; Veratrine; Lupuline
Zode ; Hydriodate de potasse.
Acetate de potasse ; Tartrite de potasse et mercure ; Acetate de mercure ; Sulphate de quinine ; Tridace ; Sulphate de Morphine.
Racine de valancia ; do. de guimauve, très-belle ; do. pireltine ; do. consoude.
Ecorce de racine de grenadier.
Fleurs de guimauve ; Extrait d'Aconite ; Hynsciame ; Belladone ; Noix vomique.
Ratanhia ; Sirop pectoral de Lamoureux, Régénérateur universel. &c. &c.

F ORIOL & Co.

18 nov—6m Rues Dumaine et Condé

VIN DE MARSEILLE & EAU-DE-VIE 3-6, à vendre par

17 mars J. MAGER.

VENTES PAR LE MARSHAL.

James Magee contre *F. N. Fliming, R. V. Margo* contre *le même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi 6 mai prochain, à 5 heures de l'après midi, rue de la Nouvelle-Levée, 2 barils genièvre, 1 do. whiskey, 1 do. boeuf, 1 caisse tabac, 1 caisse thé &c. saisis dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY,

23 avril marshal

J. Gabaroche contre *E. Crevon.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, mardi 3 mai prochain, à 4 heures, au Principal, 4 bques. liqueur, 35 pots blancs, une quantité de bouteilles vides, 4 rames papier brun, ½ bl. sucre blanc, fruits à l'eau-de-vie et divers autres articles de comestible, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Benjamin White vs. *une embarcation dont les propriétaires ne sont pas connus.*

EN vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. G. Préval, j'ai pris possession de la dite embarcation, et, par le présent, je cite et j'exhorte toutes personnes ayant ou prétendant avoir quelques réclamations contre la dite embarcation, d'avoir à comparaître en pleine cour, sous quinze jours, pour déduire les raisons pour lesquelles la dite embarcation ne serait pas condamnée à être vendue pour payer les réclamations du dit demandeur pour frais de sauvetage, comme il appert par sa pétition. L. DAUNOY,

22 avril marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la Nlle. Orléans vs. *E. A. Fliming.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 4 mai prochain, à 4 heures, au Principal, 6 bques. de mesure de différentes liqueurs, avec divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Lewis C. Hutchinson vs. *Mme. Morris.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, Jeudi 5 mai prochain, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

22 avril. L. DAUNOY, marshal.

Madeleine Bernard, f. d. c. l. vs. *Bastien Duplessis h. d. c. l.*

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, le samedi 21 mai prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, la moitié du terrain no. 5 dans l'ilet 69, faubourg Lacourse : la dite moitié de terrain, mesurant trente pieds de face à la rue Thalie, sur cent vingt de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus.

18 avril. L. DAUNOY, marshal.

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE N°. 243.
(ENTRE SAINTE-ANNE ET DUMAINE.)

L. Choisne, Parfumeur,

DE retour de France par le Bolivar, a l'honneur d'informer le public qu'il a apporté avec lui un assortiment de *PARFUMERIE* superfine en tous genres; entr'autres articles nouveaux, on trouvera dans son magasin : l'eau des Alpes (tonique) par Bourbonne & Maurin; l'extrait de Jasmin, le Caprice de Valerie, l'Ambroisie; le miel d'Angleterre [illegible] muguet, de [illegible] de Chypre, &c. &c.; tous parfums recherchés et qui se recommandent d'eux-mêmes par tout ce qu'ils reunissent d'agreable: le miel anti-scorbutique; le superbe rouge aux fleurs de Safiore de l'Inde; le beau rouge-vert d'Athènes; rouge de Castrie, &c.

Un très-grand assortiment de peignes très-fins découpés, graves, estampés et de la dernière mode; brosses à dents fines et de tous genres pour habit, à barbe, à ongles, à peigne, &c.—jarretières, bretelles, très-jolies bourses nouvelles; cols brodés; robes de bals brodées; des cornes de chasse montées en argent.

☞ Le susnommé ne pouvant, à cause du nombre beaucoup trop considérable d'articles de Parfumeries, contenus dans son magasin, en faire ici l'énumération, remettra aux personnes qui l'honoreront de leur confiance un catalogue de toutes ses parfumeries.

SEUL DÉPOT DU

PARAGUAY-ROUX.

SPÉCIFIQUE CONTRE LES MAUX DE DENTS.

L. CHOISNE, toujours dépositaire du précieux adontolgique de Mrs. Roux & Chais, sans croire utile de rappeler ici les vertus incontestables du Paraguay-Roux que tant d'heureux effets ont mieux fait connaître que tous les éloges dont ont retenti les journaux, juge nécessaire aujourd'hui d'avertir le public, que, comme seul dépositaire du Paraguay-Roux, il ne garantira l'efficacité de ce remède qu'autant que les flacons, non seulement sortiront de son magasin, mais encore seront revêtus du nom de L. CHOISNE DEPOSITAIRE. En conséquence, il prie les personnes qui se sont déjà servies du Paraguay-Roux, ainsi que celles qui pourront en avoir besoin de ne pas le confondre avec l'elexir du Paraguay, le baume de Paraguay et une foule de semblables compositions honteuses que chaque jour voit prôner et qui n'ont rien de commun avec le Paraguay-Roux, de Roux et Chais dont le dépôt se trouve chez le sus-nommé, rue Royale No. 243, entre les rues Ste.-Anne et Dumaine.

23 nov—6m

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orleans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orleans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets ; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps : et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

BAS de soie français, ayant droit au *drawback*, à vendre par

1 mars J. MAGER.

MAQUEREAUX, Morue et Harengs.—300 barils maquereaux, 50 demi do. dito, 200 caisses morue, 200 do. harengs, en débarquement du brick Gem, en face de la Douane, et à vendre par

23 fév A. GURNEY, 62, rue Gravier

LES soussignes offrent à vendre en débarquement du navire Zilia venant de Bourdeaux,

10 paniers de 60 bouteilles vin de Mudère,
20 caisses de 12 do. vin rouge,
10 do. de 12 do. vin blanc d'anis.

9 fev PERRET & CHARBONNET.

13 caisses de placage d'acajou, à vendre à bon compte, pour clôre les ventes, si l'on s'adresse immédiatement à

17 février No. 10, rue de Chartres B. REES,

TABAC à priser de Woodward.—Le soussigné a constamment en vente du Tabac Macouba, rappé, et du Tabac écossais qu'il reçoit directement de la manufacture.

17 février No. 10, rue de Chartres B. REES,

SEL.—1372 sacs Sel, reçus par le navire Plato, de Liverpool, et à vendre par

5 avril Wm. G. HEWES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 4 Mai prochain, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi, **6 LOTS DE TERRE** situés au faubourg Ste. Marie.

No. 4— Un TERRAIN mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue des Tchopitoulas, sur 83 pieds 4 pouces de profondeur, sur une ligne, et 85 pieds 3 pouces sur l'autre ligne.

3—Un *Terrain* de 32 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, sur 83 pieds 4 pouces de profondeur, sur une ligne et 85 pieds 8 pouces sur l'autre ligne.

1—Un *Terrain* de 30 pieds 3 pouces de face à la rue des Tchapitoulas sur 160 pieds de profondeur.

2—Un *Terrain* attenant au précédent ayant les mêmes mesures.

3—Un *Terrain* de 30 pieds 3 pouces de face à la rue des Magasins, sur 150 pieds 1½ pouce de profondeur sur une ligne et 151 pieds 8 pouces sur l'autre ligne.

4.—Un *Terrain* de 30 pieds 3 pouces de face sur 151 pieds 8 pouces de profondeur, sur une ligne et 153 pieds 2½ pouces sur l'autre ligne.

Le tout conforme au plan qui est déposé au magasin d'Encan, où on peut en prendre connaissance.

Conditions :—Payables un quart comptant, les trois quarts restants à 1, 2 et 3 ans de termes, billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 avril.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu mercredi 4 mai, au Café de la Bourse Hewlett, **DEUX TERRAINS,** situés rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, et désignés sous les Nos. 1 et 2, d'un plan qui sera exposé à la Bourse lors de la vente. Leurs dimensions, (mesure française, sont comme suit, savoir :

Le No. 1, mesure 19 pieds 4 pouces de face à la rue Bourgogne, et est borné du côté de la rue des Ursulines par la propriété de Mlle. Marie-Louise Lecesne, où il a 140 pieds 3 pouces de profondeur ; et du côté de la rue de l'Hôpital il est borné par le No. 2, et s'étend jusqu'à la profondeur de ce dernier. 120 pieds 2 pouces ; et de là il revient à angle droit parallèlement à la rue, dans une longueur de 2 pieds 4 pouces, d'où il reprend à angle droit une ligne perpendiculaire à la rue Bourgogne jusqu'à la profondeur de 20 pieds ; de là il revient à angle droit jusqu'à la ligne limitrophe de Mlle. Marie-Louise Lecesne ; il mesure sur cette dernière ligne 17 pieds. Le dit terrain No. 1 se trouve borné dans la profondeur par la Loge la Concorde.

Il y a sur ce terrain plusieurs édifices nouvellement et solidement construits en briques et bien renduits, savoir : une Maison face à la rue, composée de deux chambres à feu, galerie derrière, cabinet élevé et cave au-dessous. Dans la cour se trouve une cuisine et chambre à domestiques ; la maison est couverte en ardoises ; de plus, il y a des latrines en briques et un puits.

Le No. 2 mesure 27 pieds 8 pouces de face à la dite rue Bourgogne, et est borné du côte de la rue des Ursulines par le terrain précédent No. 1, sur une ligne perpendiculaire à la première rue, s'étendant en profondeur jusqu'à 120 pieds 2 pouces. Du côté de la rue de l'Hôpital il est borné par la propriété de J. Roger, sur une ligne droite de 89 pieds de profondeur où il joint le terrain de Mrs. Lacoste et Ducros ; de là, faisant un angle droit il forme une parallèle à la rue Bourgogne, de 7 pieds de longueur, où il reprend la perpendiculaire qu'il suit pendant 20 pieds 2 pouces ; là, il fait un nouvel angle droit et suit parallèlement à la dite rue Bourgogne, une ligne de 11 pieds 2 pouces de longueur ; à cet endroit il redevient encore perpendiculaire à la même rue, et parcourt une ligne de 11 pieds d'étendue : arrivé là, il commence à être borné par la Loge la Concorde, et, faisant un nouvel angle droit, il forme une dernière ligne parallèle à la rue Bourgogne, et la suit dans l'étendue de 9 pieds 8 pouces, où il rejoint le terrain No. 1 du même plan.

Les conditions sont—6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 avril—4

PAR F. DUTILLET.

PAR ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Bernard.

Samedi, 7 mai prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett, seront vendus les biens dépendants de la succession de feu *Joseph Amédée Reggio*, situés en la paroisse St. Bernard, à la Terre-aux-Bœufs, consistant :

1o. **EN UNE HABITATION** établie en sucrerie, mesurant environ vingt arpens de face sur chaque bord du Bayou aux Bœufs, sur une profondeur de quarante arpens de chaque côté du dit bayou, bornée par le haut par les terres de Francisco Alfonso, et par le bas par celles de la Vve. Nuñez ; vingt-deux nègres de choix, tous garantis, cinq paires et demie de bœufs de tire, quatorze chevaux, cinq vaches avec quatre suivants, et les instrumens aratoires. Il y a sur la dite habitation, quarante-cinq arpens de cannes plantées cette année, et quarante arpens de premiers rejetons.

2o. **UNE TERRE** de cent vingt-trois arpens environ de face, connue sous le nom d'Ile Wiltz, propre à faire une vacherie, et sur laquelle il y a une vingtaine de bêtes à cornes, à une lieue environ de l'habitation principale.

CONDITIONS DE LA VENTE.

La sucrerie, les esclaves et animaux en un seul et même lot, en quatre termes, savoir : un quart en tout mars 1832, un quart en tout mars 1833, un quart en tout mars 1834, et le dernier en tout mars 1835; l'île une moitié en tout mars 1832, et l'autre en tout mars 1833 ; le tout en billets par coupons et endossés à la satisfaction des intéressés, et hypothèque spéciale jusqu'a parfait paiement. Les actes de vente et d'hypothèque, aux frais des acquéreurs, seront passés par M. Charles Jannin, notaire à la Nlle. Orleans.

Dans le cas où l'habitation ne serait pas vendue le dit jour, faute d'acquéreur, les esclaves seront immédiatement mis en vente par tête, par le même encanteur, payables dans ce cas, en tout mars 1832 et 1833. 19 avril—8

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Granier, chez J. MAGER.

BILLETS PERDUS.—Les numéros de livrets suivants, désignant treize livrets de billets dans la 15ème classe de la loterie de l'Eglise Evangélique-Française, (chaque billet de ces livrets étampé au dos) qui furent expédiés de Natchez vers le 1er. de ce mois, et ne sont pas arrivés. Les marchands de billets sont priés de se tenir sur leur garde, attendu que les lots que ces billets pourraient gagner, ne seraient point acquittés; savoir :

Livrets entiers—Nos. 1126, 1128, 1130, 1182, et 1184—*Demi Livrets*; Nos. 1131, 1133, 1135, et 1137—*Quarts* ; Nos. 1156, 1158, 1160, 1162.

22 avril. D. MALCOLM, *Commissaire*

MAQUEREAUX.—100 barils maquereaux no. 2, en débarquement du brick Soule, de Boston, et à vendre par

7 avril *STETSON & AVERY.*

CAFÉ—550 sacs café fin vert, maintenant en débarquement du brick Julia de la Havane, et à vendre par

16 avril THAYER, HURD & CO.

Auguste Bouteloup.

COIFFEUR DE PARIS, arrivant en cette ville pour s'y fixer, annonce au public qu'il vient de s'établir rue Royale, No. 248, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, où il offre ses services dans sa profession. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour mériter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de le faire demander. Il a un grand assortiment de TOURS, BANDEAUX, TOUFFES ET TOUPETS, dans le goût le plus nouveau, ainsi que toutes sortes de parfumeries.

N. B. Il donne des leçons de coiffure et prend des abonnés. 14 déc.—6m.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 64.

Le sieur Jean Rapallo ayant été indignement trompé par plusieurs personnes auxquelles il a administré avec succès son remède, se voit avec regret obligé d'annoncer qu'il n'entreprendra à l'avenir aucune cure sans qu'une partie du paiement convenu ait été effectué. N'étant point médecin, et n'ayant par conséquent aucun droit de